



RÉGION WALLONNE

Namur, le

04 DEC. 2007

DIRECTION GENERALE
DES RESSOURCES NATURELLES
ET DE L'ENVIRONNEMENT

OFFICE WALLON DES DECHETS

Direction des Infrastructures
de Gestion des Déchets

GARAGE CARROSSERIE SWINNE
Chaussée de Namur, 32

1315 PIETREBAIS

N/Réf. : VP/vp/SDR/Sortie2007/29386
N°Ind. : Entrée2007/31800
N°dossier : SSBT100401

OBJET - Arrêté du Gouvernement wallon – AGW – du 04 mars 1999 modifiant le titre III du RGPT en insérant des mesures spéciales applicables à l'implantation et l'exploitation des stations-service tel que modifié ultérieurement.
- Station-service sise Chaussée de Namur 32 à 1315 PIETREBAIS

Madame, Monsieur,

L'état des lieux dressé par l'expert agréé ABESIM relatif à l'assainissement de la station-service visée sous rubrique a bien été réceptionné le 3 octobre 2007 par mes services.

De l'examen de ce document, il ressort les constatations suivantes :

- 7,38 tonnes de terres polluées ont été excavées et évacuées vers le centre de traitement Sol&Val sis à Saint-Ghislain – Envisan - ;
- les analyses réalisées au niveau de l'échantillon prélevé en fond de fouille, au terme des travaux d'excavation, laissent apparaître un léger dépassement de la valeur seuil édictée par l'arrêté visé sous objet pour le xylène ;
- de l'examen des résultats analytiques obtenus lors de l'étude de caractérisation concernant ce paramètre, il ressort toutefois que cette pollution résiduelle peut être considérée comme très locale ; la réalisation d'une étude de risque ne se justifie dès lors pas ;
- bien que la conformité des remblais utiles au comblement de la fouille d'excavation en regard des normes édictées par l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 juin 2001 n'ait pas été démontrée, ceux-ci peuvent être jugés acceptables.

J'acte donc que les travaux ont été réalisés conformément au plan d'assainissement approuvé le 22 mars 2007 par l'Office, sous la réf. VP/vp/SDR/Sortie2007/7846, et aux conditions imposées par ce même courrier.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Inspecteur général,

R. FONTAINE, Dr. Sc.

Agent traitant : Valérie Pécheux, ☎ 081/33.65.38, ✉ v.pecheux@mrw.wallonie.be

Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement

Adresse générale : Avenue Prince de Liège 15, B-5100 Namur • Tél. : 081 33 50 50 • Fax : 081 33 51 22
www.wallonie.be • N° Vert : 0800 11 901 (informations générales)

MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE

